

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 06.10.2025 Numéro de version 9.0 (remplace la version 8.0)

Révision: 06.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1. Identificateur de produit

· Nom du produit: **KLEIBERIT 594 N**

· Code du produit:

594.0 (transparent) / 594.1 (blanc) / 594.2 (gris) / 594.3 (marron) / 594.4 (noir) / 594.6 (marron clair)

· 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance / du mélange ou utilisations déconseillées
Réservé aux utilisateurs professionnels.

· Emploi de la substance / de la préparation Colle / Adhésif

· 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

KLEIBERIT SE & Co. KG

Max-Becker-Str. 4

76356 Weingarten

Allemagne

KLEIBERIT Chimie S.a.r.l.

2, rue Thomas Edison

67450 Mundolsheim

France

· Service chargé des renseignements:

Téléphone: +49 7244 62 0

Fax: +49 7244 700 0

Email: hse@kleiberit.com

Téléphone: +49 7244 62 152

Fax: +49 7244 700 152

· 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 1 72 11 00 03 France (français, anglais)

+44 1235 239670 Numéro régional européen (langues européennes)

Tox Info Suisse (anglais, allemand, français)

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1. Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 - GHS/CLP

Le produit n'est pas classifié comme dangereux pour la santé ou l'environnement selon le règlement CLP.

· 2.2. Éléments d'étiquetage

· Pictogrammes de danger néant

· Mention d'avertissement néant

· Mentions de danger néant

· Indications complémentaires:

Contient 2-octyl-2H-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

· 2.3. Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2. Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 06.10.2025 Numéro de version 9.0 (remplace la version 8.0)

Révision: 06.10.2025

Nom du produit: KLEIBERIT 594 N

(suite de la page 1)

· Composants dangereux:

N° d'enregistrement	Identification / Classification GHS-CLP	%
CAS: 37859-55-5	O,O',O"-(methylsilyldyne)trioxime 2-pentanone	1-4%
ELINCS: 484-460-1	Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 128446-60-6	3-aminopropyl (methyl) silsesquioxane, ethoxy-terminated Flam. Liq. 3, H226; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	1-2%
CAS: 919-30-2	3-aminopropyltriéthoxysilane	0,1-<1%
EINECS: 213-048-4	Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1B, H317 ATE: LD ₅₀ oral: 500 mg/kg	
CAS: 26530-20-1	2-octyl-2H-isothiazole-3-one	<0,002%
EINECS: 247-761-7	Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 2, H330; Skin Corr. 1, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); Skin Sens. 1A, H317, EUH071, EUH208U ATE: LD ₅₀ oral: 125 mg/kg LD ₅₀ dermique: 311 mg/kg LC ₅₀ inhalatoire: 0,27 mg/l	
	Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	

· Indications complémentaires:

Remarque sur l'étiquetage

L'OIT (2-octyl-2H-isothiazol-3-one) est présente sous forme encapsulée et donc seulement dans une faible proportion librement disponible dans le mélange. Un mélange de composition très similaire n'a donné aucune indication d'effet sensibilisant dans le test de Buehler (test OCDE n° 406). Le silicone n'est donc pas étiqueté avec GHS 07 / Attention / H317 et danger pour l'environnement. Le pourcentage mentionné dans la section 3 se réfère à la quantité d'OIT librement disponible.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**· 4.1. Description des mesures de premiers secours**

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.

· **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différences** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· 5.1. Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3. Conseils aux pompiers

· **Equipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**· 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 06.10.2025 Numéro de version 9.0 (remplace la version 8.0)

Révision: 06.10.2025

Nom du produit: KLEIBERIT 594 N

(suite de la page 2)

- **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, gravier, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4. Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Conserver le récipient bien fermé.
- **Indications concernant le stockage commun:** Respecter les réglementations nationales.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1. Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **DNEL**

37859-55-5 O,O',O"-(methylsilylidyne)trioxime 2-pentanone

Dermique DNEL long terme 0,065 mg/kg (homme)

Inhalatoire DNEL long terme 0,229 mg/m³ (homme)

· **PNEC**

37859-55-5 O,O',O"-(methylsilylidyne)trioxime 2-pentanone

PNEC-eau douce 0,1 mg/l (non spécifié)

PNEC-l'eau de mer 0,01 mg/l (non spécifié)

PNEC-sédiments d'eau douce 0,569 mg/kg (non spécifié)

PNEC-L'eau de mer des sédiments 0,057 mg/kg (non spécifié)

PNEC-sol 0,044 mg/kg (non spécifié)

PNEC-usine de traitement des eaux usées 2,15 mg/l (non spécifié)

N° CAS - Désignation de la substance	Type	Valeur	Unité
--------------------------------------	------	--------	-------

26530-20-1 2-octyl-2H-isothiazole-3-one

VME (Suisse) Valeur momentanée: 0,1 e mg/m³

Valeur à long terme: 0,05 e mg/m³

H S;

· **8.2. Contrôles de l'exposition**

Limiter la durée d'exposition à:

8 heures

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· **Protection des mains:** Gants de protection

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 06.10.2025 Numéro de version 9.0 (remplace la version 8.0)

Révision: 06.10.2025

Nom du produit: KLEIBERIT 594 N

(suite de la page 3)

- **Matériau des gants** Gants en caoutchouc synthétique
- **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection
- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· Etat physique	Liquide
· Couleur:	Selon désignation produit
· Odeur:	Genre éther
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair:	>93 °C
· Température d'auto-inflammation	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	ca. 1 g/cm³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· **9.2. Autres informations**

· **Aspect:**

Pâteuse

· **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Le produit n'est pas explosif.

· **Température d'inflammation:**

Non déterminé.

· **Propriétés explosives:**

Non déterminé.

· **Changement d'état**

Non déterminé.

· **Vitesse d'évaporation.**

· **Informations concernant les classes de danger physique**

· Substances et mélanges explosifs	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 06.10.2025 Numéro de version 9.0 (remplace la version 8.0)

Révision: 06.10.2025

Nom du produit: KLEIBERIT 594 N

(suite de la page 4)

· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1. Réactivité**
voir l'article 10.3
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2. Stabilité chimique** Stable lorsque conservé et utilisé correctement.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3. Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4. Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5. Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6. Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

37859-55-5 O,O',O"--(methylsilylidyne)trioxime 2-pentanoneOral LD₅₀ 1.234 mg/kg (rat)**919-30-2 3-aminopropyltriéthoxysilane**Oral LD₅₀ 500 mg/kg (ATE)**26530-20-1 2-octyl-2H-isothiazole-3-one**Oral LD₅₀ 125 mg/kg (ATE)Dermique LD₅₀ 311 mg/kg (ATE)Inhalatoire LC₅₀ /4 h 0,5 mg/l (ATE)· **Effet primaire d'irritation:**· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

L'utilisation de conservateurs dans ce produit est nécessaire.

Des cas de sensibilisation existants à ces substances sont connus et des réactions allergiques peuvent être possibles en cas de contact avec la peau.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 06.10.2025 Numéro de version 9.0 (remplace la version 8.0)

Révision: 06.10.2025

Nom du produit: KLEIBERIT 594 N

(suite de la page 6)

- **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Faire attention à Pos no 2 - Identification des dangers

- **Directive 2012/18/UE - Seveso-III:**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des ingrédients est répertorié.

- **Règlement (CE) N° 649/2012**

Aucun des composants n'est compris.

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS** (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

- **Prescriptions nationales:**

· **VOC - 2010/75/EU [g/L]: <30,0 g/l**

· **VOC - 2010/75/EU [%]: <3,00 %**

· **(CH) VOCV - Volatile Organic Compounds/Composés Organiques Volatiles [%] <3,00 %**

· **Réglementation française (décret n ° 2011-321): classe A+**

- **15.2. Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 06.10.2025 Numéro de version 9.0 (remplace la version 8.0)

Révision: 06.10.2025

Nom du produit: KLEIBERIT 594 N

(suite de la page 7)

EUH208U Contient 2-octyl-2H-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.

· **Service établissant la fiche technique:** Sécurité & Environnement

· **Numéro de la version précédente:** 8.0

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Corr. 1: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1